

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

**LE MINISTERE D'ETAT CHARGE DES
AFFAIRES ETRANGERES ET DES GUINEENS
DE L'ETRANGER DE LA REPUBLIQUE DE
GUINEE**

ET

**LE MINISTERE DES AFFAIRES EXTERIEURES
DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE**

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité



**PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LE MINISTERE D'ETAT CHARGE
DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES GUINEENS DE L'ETRANGER
DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE MINISTERE DES AFFAIRES
EXTERIEURES DE LA REPUBLIQUE DE L'INDE**

Le Ministère d'Etat chargé des Affaires Etrangères et des guinéens de l'Etranger de la République de Guinée et le Ministère des Affaires Extérieures de la République de l'Inde ci après mentionnés les parties.

DANS L'ESPRIT des relations amicales et de coopération entre les deux pays ;

AYANT POUR OBJECTIFS de promouvoir les relations bilatérales dans différents domaines ;

PARTANT DE l'intérêt commun de renforcer la paix et la sécurité internationales ;

RECONNAISSANT la nécessité d'échanges d'idées et de consultations entre les deux pays à différents niveaux ;

Sont convenus de ce qui suit :

1. Les parties devront tenir des consultations régulières pour examiner la mise en œuvre des accords conclus entre les deux Etats et de renforcer le processus d'un vaste échange d'idées sur les questions internationales et bilatérales et d'interaction sur la scène internationale.
2. Les consultations mentionnées ci-dessus devront couvrir toutes les questions importantes qui touchent les intérêts des deux parties, telles que :
 - Les questions en cours de discussion à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres forums internationaux.
 - Les questions liées à la prévention des conflits et le règlement pacifique des différends internationaux.
3. Les consultations devront se tenir principalement chaque année, à différents niveaux et alternativement à New Delhi et à Conakry et aussi, en cas de nécessité, aux Nations Unies et dans d'autres forums internationaux.
4. Les parties devront également coopérer sur les questions d'intérêt commun au niveau des missions diplomatiques (Consulaires) dans un pays tiers.

Handwritten initials or signature.